



AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier 2025

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 105.1)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Il sera procédé au dépôt du rapport financier de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et du rapport du vérificateur externe, lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 16 juin 2026 à 20 h 15 dans la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot.

Donné à L'Île-Perrot, ce 8 juin 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier